



## AUTORISATION PARENTALE DANS LE CADRE DE LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Je soussigné(e),

Parent 1 : \_\_\_\_\_

Parent 2 : \_\_\_\_\_

certifiant agir en qualité de parent exerçant l'autorité parentale / tuteur légal<sup>1</sup>

autorise le Centre de vaccination de \_\_\_\_\_

à vacciner mon enfant contre la Covid-19 :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

*À compléter, si un seul des deux parents est présent au moment de la vaccination<sup>2</sup> :*

Je déclare sur l'honneur que Monsieur, Madame \_\_\_\_\_, en qualité de parent co-titulaire de l'autorité parentale, a donné son autorisation à la vaccination contre la Covid-19 de l'enfant ci-dessus désigné.

Afin de déterminer si mon enfant doit recevoir une ou deux doses de vaccin, j'autorise la réalisation d'un test sérologique avant sa vaccination.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature(s) parent(s)

<sup>1</sup> Veuillez rayer les mentions inutiles

<sup>2</sup> La vaccination des mineurs nécessite l'autorisation des deux titulaires de l'autorité parentale. Ainsi, en présence d'un seul parent au moment de la vaccination, ce dernier s'engage sur l'honneur à ce que le parent co-titulaire de l'autorité parentale ait donné son autorisation. Toute déclaration ou information qui s'avérerait erronée ultérieurement, engage sa seule responsabilité.

Cependant, pour les mineurs de 12 ans et plus souffrant d'une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19, la vaccination recommandée, dont le bénéfice risque individuel pour le jeune est évaluée favorablement par un professionnel de santé, peut être considérée comme un acte usuel de l'autorité parentale, et donc relever de l'autorisation d'un seul des deux titulaires de l'autorité parentale.